



Compte-rendu de la réunion publique du Conseil Municipal
MARDI 30 JUIN 2020 à 20 heures 00 à la salle polyvalente du mas Arnaud

Etaient Présents : PONCÉ Ronny, LOUKANI Sandrine, HEMEURY Xavier, TOURSEL Michaël, BOURRIER Annie, BUARD Serge, FIOROTTO Anne, JUSTAUT Florence, MERIEAU Delphine, MOURIER Thibault, RIEU Philippe, SCHALL Jean-Christophe et VINENT-GARRO-DAVID Stéphane.

Absent : CADENAS Bernard qui a donné pouvoir à HEMEURY Xavier.

Secrétaire de séance : LOUKANI Sandrine.

OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
Bail de location du logement communal sis au 1^{er} étage, 3 place de l'église au Hameau de Cabrials.	Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : <ul style="list-style-type: none">➤ décide de retenir le dossier de candidature déposé par M. Nicolas SOTO pour la location du logement communal sis au 1^{er} étage, 3 place de l'église au Hameau de Cabrials,➤ décide de lui accorder un bail de 3 ans, à compter du 1er juillet 2020,➤ fixe le montant annuel du loyer à 5 151,61 €,➤ fixe le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer, soit 429,30 €,➤ précise qu'il variera en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE,➤ autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location.
Renouvellement bail de location du logement communal sis au rdc au mas d'Arnaud, 6 Place de la Mairie. (dossier ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble des membres du conseil municipal).	Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : <ul style="list-style-type: none">➤ décide de renouveler à M. Alain ALTET, le bail de location du logement communal sis au rdc, 6 Place de la Mairie au mas d'Arnaud pour une nouvelle période de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2020,➤ fixe le montant annuel du loyer à 3 761,66 €,➤ précise qu'il variera en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE,➤ autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location.
Renouvellement bail de location du logement communal sis au 1^{er} étage au mas d'Arnaud, 8 Place de la Mairie. (dossier ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble des membres du conseil municipal).	Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : <ul style="list-style-type: none">➤ décide de renouveler à Mme Corinne RYDZEK, le bail de location du logement communal sis au 1^{er} étage, 8 Place de la Mairie au mas d'Arnaud pour une nouvelle période de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2020,➤ fixe le montant annuel du loyer à 3 975,50 €,➤ précise qu'il variera en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE,➤ autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location.

<p>Demande aide financière du Département dans le cadre de l'attribution du FAIC 2020.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>➤ décide de solliciter auprès du Département une aide financière dans le cadre du FAIC 2020 pour réaliser les travaux de voirie et plus précisément la réfection du chemin de la Calade au Hameau de Cabrials qui s'élèvent à la somme de 19 918,75 € H.T., soit 23 902,50 € T.T.C.</p>
<p>Adoption du compte administratif 2019 et affectation des résultats.</p>	<p>Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019, présentés par Monsieur Michaël TOURSEIL, adjoint au Maire, délégué aux finances.</p> <p>Le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture global de 1 321 892,75 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un excédent de fonctionnement de 1 199 939,21 € • un excédent d'investissement de 121 953,54 € <p>Il a été décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2019, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en section de fonctionnement au c/002 la totalité de l'excédent soit un montant de 1 199 939,21 € • en section d'investissement au c/001 la totalité de l'excédent soit un montant de 121 953,54 €.
<p>Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.</p> <p>M. Ronny PONCÉ, Maire et Mme Sandrine LOUKANI, 1^{ère} adjointe, n'ont pas pris part au vote.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>➤ décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et de premier adjoint comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Ronny PONCE, Maire : l'indemnité au taux maximal, soit 40,3 % de l'indice brut 1015, • Mme Sandrine LOUKANI, 1^{ère} adjointe : l'indemnité au taux maximal, soit 10,7 % de l'indice brut 1015. <p>➤ précise que les crédits seront votés au BUDGET PRIMITIF 2020.</p>
<p>Vote des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2020.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>➤ décide de reconduire les taux d'imposition des deux taxes directes locales fixés en 2019 pour l'année 2020, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taxe foncier bâti..... 15,51 % • Taxe foncier non bâti..... 80,00 %

<p>Vote du BUDGET PRIMITIF 2020.</p>	<p>Le conseil municipal a voté, à l'unanimité des suffrages exprimés, le budget primitif pour l'exercice 2020, présenté par M. Michaël TOURSEL, pour un montant total de 3 670 535,00 €, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ section de fonctionnement : 1 786 736,00 € ➤ section d'investissement : 1 883 799,00 €
<p>Désignation des délégués auprès des E.P.C.I.,</p>	<p>Considérant qu'en application de l'article L.273-11 du Code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau.</p> <p>Monsieur le Maire donne lecture du tableau du conseil municipal et indique le nom des délégués communautaires, auprès de la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délégué titulaire : Monsieur Ronny PONCÉ, • Déléguée suppléante : Mme Sandrine LOUKANI. <p>Le conseil municipal a procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte d'Energie du Département de l'Hérault, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déléguée titulaire : Mme Annie BOURRIER, • Délégué suppléant : M. Philippe RIEU.
<p>Délégations consenties à M. le Maire par le conseil municipal pour la durée de son mandat.</p> <p>Monsieur Ronny PONCÉ, Maire, n'a pas pris part au vote.</p>	<p>Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ décide pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes : • Paragraphes 3°, 4°, 6°, 8°, 9°, 11°, 12°, 16° et 20°.
<p>Adhésion de la Commune à HERAULT INGENIERIE.</p>	<p>Considérant l'intérêt pour la Commune de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie technique, juridique et financière lui permettant de mener à bien techniquement et juridiquement les projets que la commune souhaite engager dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable.</p> <p>Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Sandrine LOUKANI, 1^{ère} adjointe et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ décide d'adhérer à Hérault Ingénierie : ➤ désigne M. Ronny PONCÉ, Maire, ainsi que Mme Sandrine LOUKANI, première adjointe, en qualité de suppléante pour représenter la commune à l'Assemblée générale de l'Agence.

**Désignation de deux élus référents
« Déchets et Economie Circulaire »
auprès du Syndicat Centre Hérault.**

**(dossier ajouté à l'ordre du jour avec
l'accord de l'ensemble des membres du
conseil municipal).**

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés,

> **désigne** comme élus référents « déchets et économie circulaire » auprès du Syndicat Centre Hérault :

- M. Xavier **HEMEURY**, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Mme Anne **FIOROTTO**, conseillère municipale.